



RÈGLEMENT DES 6H VTT DES SCOUTS DE GOSSELIES

Cette 6ème édition se déroulera, par équipes, le samedi 12 mai 2018.

L'événement est accessible à tous et toutes dès l'âge de 8 ans pour la course cycliste et 5 ans pour la course trottinettes. Chaque participant fera toujours preuve de bonne humeur, de sportivité et de fair-play. Il est impératif que cette manifestation reste conviviale.

1. Champ d'application

- 1.1 L'inscription aux 6 heures VTT entraîne l'adhésion totale de tous les participants au présent règlement. Chacun est présumé en avoir pris connaissance préalablement.
- 1.2 Les organisateurs se réservent le droit de modifier unilatéralement le présent règlement. Les modifications entrent en vigueur le jour de leur publication sur le site internet de l'organisation : <http://www.6hvttgosselies.be/>.

2. Organisation

- 2.1 Les 6 heures VTT sont une manifestation scoutie organisée par l'Unité Scoutie de Gosselies, troisième Terrils-Est. Des membres actuels et anciens de cette unité font partie d'une cellule organisatrice de l'événement, ils sont dénommés dans le présent règlement « les organisateurs ».
- 2.2 Les 6 heures VTT ont traditionnellement lieu dans le parc du Collège Saint-Michel de Gosselies situé à cette adresse :

Collège Saint-Michel de Gosselies
Faubourg de Charleroi, 15
6041 Gosselies
- 2.3 À l'occasion de cette manifestation, une course cycliste (course relais) de six heures est organisée sur le circuit déterminé par les organisateurs. Une course Trottinette est organisée sur le même site pour les participants de moins de 8 ans.
- 2.5 Les organisateurs détiennent le monopole de l'organisation et du contrôle de la course cycliste. Ils détiennent également le monopole du contrôle des activités organisées sur le site.
- 2.6 L'utilisation sans l'accord des organisateurs des symboles et logos des 6 heures VTT ou de l'appellation « 6h VTT de Gosselies » est prohibée.

3. Conditions de participation, d'inscription et de désistement

- 3.1 Les 6h VTT sont destinées à un public familial. La course comprend plusieurs catégories (cf. art. 5.1) destinées à des publics cibles différents : coureurs professionnels ou semi-professionnels, coureurs amateurs, mouvements de jeunesse.
- 3.2 Pour des raisons de sécurité, le nombre maximum de participants par inscription, et donc par équipe, est limité à 10. L'organisation se réserve le droit d'octroyer des dérogations sous condition d'une justification valable.
- 3.3 Les équipes s'inscrivent au moyen du [formulaire](#) présent sur le site internet des 6h VTT et uniquement via ce canal.



- 3.4 Chaque participant inscrit a droit à :
- La participation à la course de sa catégorie (cf. art. 5.1)
 - Un T-shirt de la course
 - Un pack comprenant des collations et des boissons
 - Un lunch, excepté pour les 2h trottinettes
- 3.5 Les équipes qui souhaitent se désinscrire sont tenues d'en informer les organisateurs dans les plus brefs délais.
Si le désistement intervient moins de deux semaines avant l'événement, les sommes versées au titre d'acompte restent acquises aux organisateurs.

4. Responsabilité civile des participants

- 4.1 Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile.
- 4.2 Ne sont pas couverts par l'assurance des organisateurs tout dommage matériel du participant ainsi que les vols.
Les participants s'assurent, le cas échéant, pour ces éventualités.
- 4.3 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents, etc.

5. Catégories de participation

- 5.1 Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes : « 6h VTT Vitesse », « 6h VTT Classique », « 6h VTT Scouts et Guides », « 3h VTT Louveteaux et Lutins » ou « 2h Trottinettes ».
- 5.2 La catégorie « 6h VTT Vitesse » est destinée à un public professionnel ou semi-professionnel.
- 5.3 La catégorie « 6h VTT Classique » est destinée à un public familial et amateur.
- 5.4 Le choix entre la catégorie « 6h VTT Vitesse » et la catégorie « 6h VTT Classique » est libre.
- 5.5 La catégorie « 6h VTT Scouts et Guides » est destinée aux sections de mouvements de jeunesse accueillant les enfants de 12 à 18 ans.
- 5.6 La catégorie « 3h VTT Louveteaux et Lutins » est destinée aux sections de mouvements de jeunesse accueillant les enfants de 8 à 12 ans.
- 5.7 La catégorie « 2h Trottinettes » est destinée aux sections de mouvements de jeunesse accueillant les enfants de 5 à 8 ans.

6. Prescriptions applicables aux VTT

- 6.1 Les organisateurs ne mettent pas de vélo à disposition des participants. Chaque équipe est responsable de prendre son matériel avec elle.
- 6.2 Tous les vélos doivent être de type VTT ou bicross et répondre aux normes de sécurité prescrites par le Code de la Route.
- 6.3 Les vélos participant à la course se verront équipés d'un dossard sur le cadre destiné au comptage des tours.
-



- 6.4 Sont strictement interdits :
- L'usage du système de freinage « torpedo »
 - L'usage de vélos de type BMX
 - Le port de dynamo ou tout autre assistance électrique
- 6.5 Tout vélo ne répondant pas aux prescriptions des articles précédents ne pourra prendre le départ.

7. Prescriptions applicables aux participants (coureurs)

- 7.1 Les coureurs sont tenus de se conformer, sur tout le circuit, aux instructions des organisateurs, des forces de l'ordre, des membres de la Croix-Rouge, des pompiers et des personnes chargées de la sécurité.
- 7.2 Les coureurs sont tenus, en cas d'accident ou d'incident mettant en péril la sécurité des coureurs, d'avertir immédiatement les organisateurs.
- 7.3 Les coureurs sont tenus, en cas d'arrêt momentané de la course, justifié par des circonstances exceptionnelles, de mettre immédiatement pied à terre et de ne reprendre le départ qu'au signal d'un organisateur.
- 7.4 Les coureurs sont tenus de circuler sur le circuit selon le sens unique déterminé par les organisateurs.
- 7.5 Les coureurs sont tenus d'effectuer les relais devant leur stand respectif et dans la zone prévue à cet effet. Seul un relayeur sera autorisé à se trouver sur la piste le long des barrières qui font face à l'emplacement de son équipe.
- 7.6 Les coureurs et les relayeurs sont tenus de porter un **casque fermé**.
- 7.7 Il est strictement interdit pour une équipe de faire courir simultanément deux membres de l'équipe.

8. Emplacements et Stands

- 8.1 Les emplacements destinés aux équipes se situent dans une zone délimitée par les organisateurs. Aucune équipe ne peut s'installer en dehors de cette zone.
- 8.2 Les emplacements sont attribués par les organisateurs de manière aléatoire. Aucun changement ne peut intervenir sans leur accord. Les emplacements doivent être installés selon les prescriptions des organisateurs.
- 8.3 Les organisateurs mettent une tente SNJ à disposition de chaque équipe. Les tentes sont identifiées par un numéro qui sera attribué aux équipes lors de leur arrivée au stand d'accueil.
- 8.4 Au terme de la course, chaque équipe est tenue de démonter et replier la tente SNJ qui a été mise à sa disposition durant la course. Les organisateurs seront présents pour coordonner et aider les équipes.

9. Respect du site

- 9.1 Il est strictement interdit de faire du feu sur le site.
- 9.2 Lors du rangement, **chaque équipe est responsable du nettoyage de son emplacement**. Un membre de l'organisation viendra vérifier la propreté de l'emplacement.
-



- 9.3 Toute infraction ou dégradation du site donnant lieu à des frais de réparation sera à charge de l'équipe à laquelle la responsabilité incombe.

10. Infractions au présent règlement

- 10.1 Toute infraction au présent règlement peut entraîner la pénalisation de l'équipe par une sanction en nombre de tours.
- 19.2 Les organisateurs se réservent également le droit d'arrêter momentanément ou définitivement un vélo en cas de non-respect du présent règlement ou des injonctions des organisateurs ou des services de sécurité.

11. Disposition finale (article unique)

Tous les participants sont tenus de se conformer, sur l'ensemble du site, aux instructions des organisateurs, des forces de l'ordre, de la Croix-Rouge et des personnes chargées de la sécurité depuis le moment où ils accèdent au site jusqu'au moment où ils le quittent.